VOIR CLAIR

LE MAGAZINE
DE LA COMMUNE
DE MARCIAC

OCTOBRE 2024

AMÉNAGEMENTS
DE NOMBREUX PROJETS EN PERSPECTIVE

SERVICES
ZOOM SUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE

PATRIMOINE
TROISIÈME PHASE DE RESTAURATION DU CLOÎTRE DES AUGUSTINS

mairie de Marciac

ÉDITO

Marciacaises, Marciacais,

Est-il utile de redire ici le plaisir de renouer, après une longue phase d'interruption liée à la gestion de la période post-covid, avec l'édition de notre bulletin municipal pour vous tenir informés de nos réalisations et des projets qui seront mis en œuvre dans les mois à venir.

Vous serez probablement frappés, à la lecture de ce magazine, de l'ampleur et de la diversité des actions initiées au sein de notre petite commune rurale, en ces temps de difficulté, dans le cadre des différentes formes de contractualisation qui nous lient à nos partenaires publics (Petites Villes de Demain, Grands Sites Occitanie, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Contrat Territorial Occitanie, ...).

C'est dans ce contexte peu favorable que notre commune a multiplié les initiatives favorisant la qualité de vie de nos concitoyens (mise en œuvre d'une opération programmée d'aménagement de l'habitat, recrutement d'un manager de ville ayant pour double mission de conforter l'attractivité commerciale de notre bourg-centre ainsi que le développement de nouveaux hébergements touristiques de qualité, développement de projets relatifs aux énergies renouvelables sur des structures publiques, ...) et aidé à la mise en œuvre de projets de réhabilitation des friches industrielles au sein de notre bastide (Closerie des Lilas – projet d'hébergement inclusif et logements en accession sociale à la propriété sur ce même site) et dans le cadre de la zone d'activités économiques l'ancienne usine Lasserre, route de Mirande, devenant un vaste parc d'activités de 11 500 m² ainsi que la prochaine installation au sein de la Zone d'Activité Économique, gérée par notre communauté de communes, d'une nouvelle entité dédiée aux activités de vente et de réparation de matériel de motoculture par les établissements Pomente.

Comment ne pas évoquer par ailleurs, le projet de pôle culturel et touristique porté par notre commune qui accueillera au sein de l'actuelle salle des fêtes, qui gardera sa fonction originelle, une vitrine du Pays du Val d'Adour hébergeant l'office de tourisme et mettra en exergue les atouts majeurs de notre territoire en termes de grands paysages, de patrimoine et de vignobles.
Le bâtiment Ouest, au sein de notre cloître, accueillera pour sa part un espace de coworking et, en lien avec le Musée de la Villette, une Micro-Folie, musée numérique permettant à nos élèves, à nos concitoyens mais également à nos visiteurs de découvrir les chefs d'œuvres réunis au sein de collections présentées par les établissements partenaires grâce à un grand écran, des tablettes et des casques de réalité virtuelle.

Tels sont quelques-uns des projets et démarches dans lesquels notre commune est aujourd'hui engagée pour améliorer, en lien avec notre communauté de communes et l'ensemble de nos partenaires publics et privés, la qualité de vie de nos concitoyens en conservant intacts, en dépit de la difficulté des temps, sa créativité, son enthousiasme et sa capacité à s'investir dans de nouveaux défis avec passion et détermination.

Jean-Louis Guilhaumon
Maire de Marciac

MARCIAC

ENGAGÉE POUR SON TERRITOIRE

Renouvellement du partenariat Grands Sites Occitanie

En 2017, la commune de Marciac a intégré le dispositif des 41 « Grands Sites Occitanie » grâce à un projet culturel et touristique de grande qualité.

Depuis cette date, la Région a adopté une politique territoriale visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive pour répondre aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT OCCITANIE qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité des communes identifiées, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants via la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité, l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous, le développement de l'économie et de l'emploi et la valorisation des spécificités locales ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Le partenariat avec la Région est renforcé et sa durée de validité est portée à échéance du 31 décembre 2028 et s'inscrit en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Programme Petites Villes de Demain

Par le programme Petites Villes de demain, depuis 2020 et pour une durée de 6 ans, l'Etat accompagne la commune dans ses actions de revitalisation via une stratégie globale et multi-thématique (habitat, commerces, mobilité, espaces publics, ...).

La revitalisation se base sur plusieurs axes de travail : amélioration de l'accès aux espaces publics et au centre-bourg, facilitation de l'accès aux soins (contrat local de santé), amélioration de l'habitat (OPAH), tout en soutenant les projets d'investissement menés par la commune afin de conforter son attractivité.
Ce programme renforce et complète les politiques partenariales déjà actives et prend la forme d'une opération de revitalisation des territoires (ORT) s'appuyant sur des diagnostics menés à l'échelle du territoire.

L'objectif est d'apporter une réponse sur mesure qui tient compte des réalités du territoire et des enjeux environnementaux. Grace au référencement et à l'inscription au programme, les demandes de subvention présentées par la commune sont étudiées de manière prioritaire.

LES APPLICATIONS CONCRÈTES

Réunion CPTS du 6 mars 2024

Réunion avec les commerçants

Outre le soutien aux projets d'investissement et la réalisation de diagnostics mettant en exergue les forces et faiblesses de notre territoire (urbanisme, énergies, santé, activités commerciales, développement économique en lien avec la communauté de communes), les programmes précités s'inscrivent dans une démarche favorisant la qualité de vie de nos concitoyens en concertation avec tous les acteurs.

Petit bilan des actions clés menées sur le territoire (réalisées ou en cours de réalisation) :

Agir pour la santé

Après une rencontre avec les représentants de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la CPAM du Gers, une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est en projet.
Une CPTS est un collectif d'acteurs de santé réunis pour renforcer leur coordination et améliorer la prise en charge de la population de leur territoire par la formalisation d'un projet de santé.
Une réunion s'est tenue le 6 mars 2024 et a réuni les professionnels de santé, mobilisés pour l'occasion, et ayant souhaité participer à la démarche.
La création d'une CPTS est à mettre en parallèle avec l'établissement d'un Contrat Local de Santé (CLS), document à intervenir entre les ARS des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées et le Pays du Val d'Adour.

Le Contrat Local de Santé a pour principal objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de santé en soutenant la coordination des actions engagées localement. Il tend à agir sur les déterminants de santé (transports, logement, urbanisme, loisirs, etc.) et pour la prise en compte de la santé dans toutes les politiques publiques.

Soutenir les commerces de proximité

Ateliers commerces de proximité :
4 ateliers participatifs et des réunions complémentaires se sont tenues au cours de l'année 2023 et au premier trimestre 2024. Grâce aux participants et intervenants, les différents échanges intervenus ont permis d'établir un plan d'actions et d'objectifs opérationnels à mener à l'horizon 2024/2025. La municipalité a procédé récemment au recrutement d'un manager de ville pour renforcer le dynamisme de nos commerces de proximité et aider à la recherche d'investisseurs pour soutenir un programme en faveur de l'investissement touristique et l'ouverture de nouvelles chambres d'hôtes et de gîtes de qualité.

Marché hebdomadaire :
Engagement d'une concertation avec les exposants et leurs représentants pour réserver le stationnement au sein de la place de l'Hôtel de Ville aux consommateurs le jour du marché. Le règlement intérieur du marché fait l'objet d'une révision en ce sens.

Améliorer l'habitat : mise en œuvre d'une OPAH

La communauté de communes et Marciac seront prochainement dotés d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une initiative publique visant à soutenir les propriétaires dans la rénovation et l'amélioration de leur logement. Conçue pour favoriser la qualité de l'habitat, cette démarche offre un accompagnement personnalisé ainsi que des aides financières pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, d'accessibilité ou de sécurité.

En partenariat avec les collectivités locales et les organismes compétents, l'OPAH vise à encourager les projets de rénovation afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, à la valorisation du patrimoine immobilier et à la réduction de la précarité énergétique. Accessible à tous les propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, cette opération s'inscrit dans une démarche durable et solidaire pour améliorer la qualité de vie dans nos habitations et réduire nos besoins énergétiques.

Les animateurs de l'OPAH seront en mesure de vous guider dans vos démarches et construire avec vous un projet de rénovation sur-mesure en fonction de vos ressources et vos besoins. Aussi, que vous ayez déjà un projet de rénovation bien ficelé ou que vous ne sachiez pas par où commencer, rendez-vous prochainement dans votre Maison France Services pour plus de renseignements et être accompagné dans vos projets.

Préserver la biodiversité

- **Rédaction d'un atlas de la biodiversité** communale pour recenser et identifier la flore et la faune présentes au sein de la commune,
- **Projet de végétalisation des espaces publics** et création d'ilots de fraîcheur, cette démarche connaîtra un début d'engagement dans un proche avenir place du chevalier d'Antras,
- **Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) par le Pays du Val d'Adour : dans la continuité de son agenda 21, le Pays s'est engagé à lutter contre le changement climatique grâce à la mise en œuvre d'un PCAET mutualisé entre les trois Communautés de Communes. (Adour Madiran, Armagnac Adour et Bastides et Vallons du Gers). L'objectif est d'impulser une dynamique collective pour la conduite d'actions concrètes dans la lutte contre le changement climatique autour des priorités suivantes :
- **Favoriser les pratiques de consommation durable :** maîtrise de la consom-mation des ressources, développement des énergies renouvelables, soutien aux circuits courts de commercialisation, animations pédagogiques de sensibilisation.
- **Œuvrer en la faveur d'un aménagement et un développement durable :** développer les outils de maîtrise foncière, favoriser le développement d'éco-quartiers, soutenir l'éco-construction, proposer des alternatives à la voiture…

Marché hebdomadaire labellisé Terra Gers

Tennis et boulodrome : projet d'ombrières photovoltaïques

Favoriser le développement des énergies renouvelables

Définition des Zones d'Accélération des ENergies Renouvelables (ZAENR). Conformément à la réglementation et pour satisfaire un objectif global de réduction de consommation des énergies fossiles en développant notamment le photovoltaïque, la commune, après concertation et réunion publiques du 7 décembre 2023, a identifié et défini des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR).

Les zones ainsi définies sont les suivantes :

- Un terrain de tennis et un boulodrome : couverture en ombrières photovoltaïques
- Ancienne décharge : projet de centrale solaire au sol
- À côté de la station d'épuration : projet de panneaux photovoltaïques
- Projet agrivoltaïque sur des parcelles sises route de Ricourt

Les projets en faveur de l'indépendance énergétique et de production d'énergie verte seront implantés prioritairement dans ces zones qui ne seront néanmoins pas exclusives. Sous réserve des contraintes d'urbanisme, d'autres projets de production d'énergies renouvelables pourront être concrétisés hors de ces parcelles.

Favoriser la mobilité et le stationnement en préservant le cadre de vie

- Instauration d'une zone 30 km/h dans le périmètre intérieur du chemin de Ronde,
- Modification du plan de circulation pour passage de la rue Saint-Justin en sens unique (sens de circulation de la place de l'Hôtel de Ville vers le chemin de Ronde – RD3B)
- Étude des réseaux assainissement et eaux pluviales
- Finalisation des travaux d'aménagement du chemin de Ronde (RD3B)
- Projet de zone bleue sur la place de l'Hôtel de Ville et création d'arrêts minute
- Réaménagement et mise en évidence du parking de L'Astrada
- Déplacement du centre de tri de la Poste à l'ancien restaurant scolaire, ce qui a permis de libérer la place de l'Hôtel de Ville du stationnement de plusieurs véhicules
- Mise en place d'itinéraires de visite au sein de la Bastide

Engagement de la troisième phase du programme de

RÉHABILITATION DE L'ANCIEN CLOÎTRE DES AUGUSTINS

Rappel des travaux précédents

La commune de Marciac s'est engagée, en 2018, dans un programme de restauration et de mise en valeur du site de l'ancien couvent des Augustins.

La première phase a consisté en la réalisation de travaux de restauration de deux façades (Nord et Ouest), de la cour de l'ancien cloître et l'aménagement d'un passage piétonnier depuis la place de l'Hôtel de Ville vers L'Astrada via la place du Chevalier d'Antras grâce à la réhabilitation du porche d'entrée de la cour de l'ancien cloître.

La deuxième phase a visé à conforter la vocation culturelle du lieu.
L'opération s'est poursuivie par la restauration du mur bahut de l'ancien cloître (les fouilles archéologiques ayant permis sa localisation exacte), la réalisation d'une œuvre d'art évoquant l'architecture du cloître aujourd'hui disparu, la destruction d'une partie des locaux de l'ancienne école élémentaire, le pavage et le traitement de l'ensemble du périmètre, la mise en œuvre d'espaces verts et la végétalisation de l'ensemble du site.

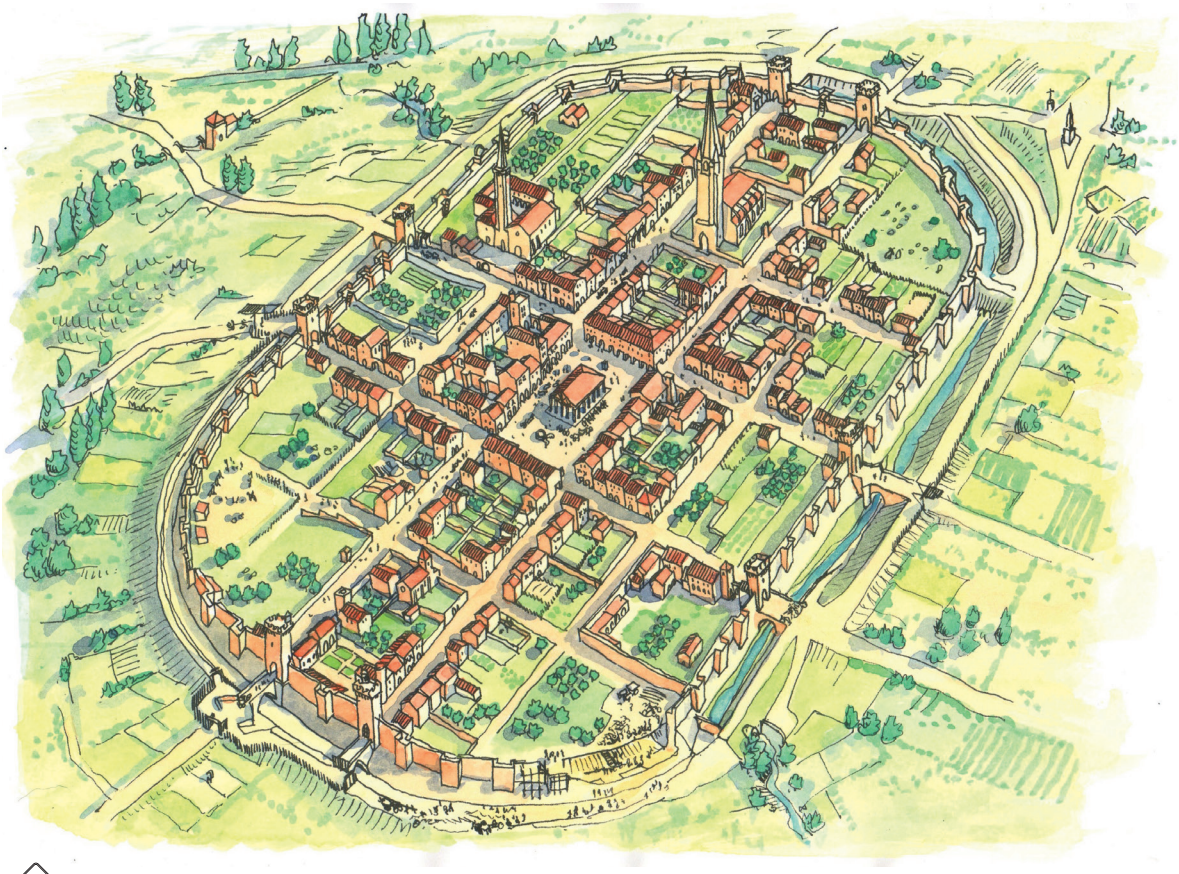

Dessin de Bernard Deubelbeiss, base de travail pour la réalisation de la future maquette

Mise en œuvre de la troisième phase : les grandes orientations

Création d'un espace proposant un spectacle immersif dans l'actuelle salle des fêtes.

À noter : la salle des fêtes conservera sa fonction première.

À cette occasion, **le hall d'entrée de la salle sera revisité et scénographié**. Il offrira un accueil mutualisé permettant au visiteur de découvrir en un lieu unique, véritable vitrine du Pays du Val d'Adour, les services, les offres culturelles et les productions d'excellence du territoire.

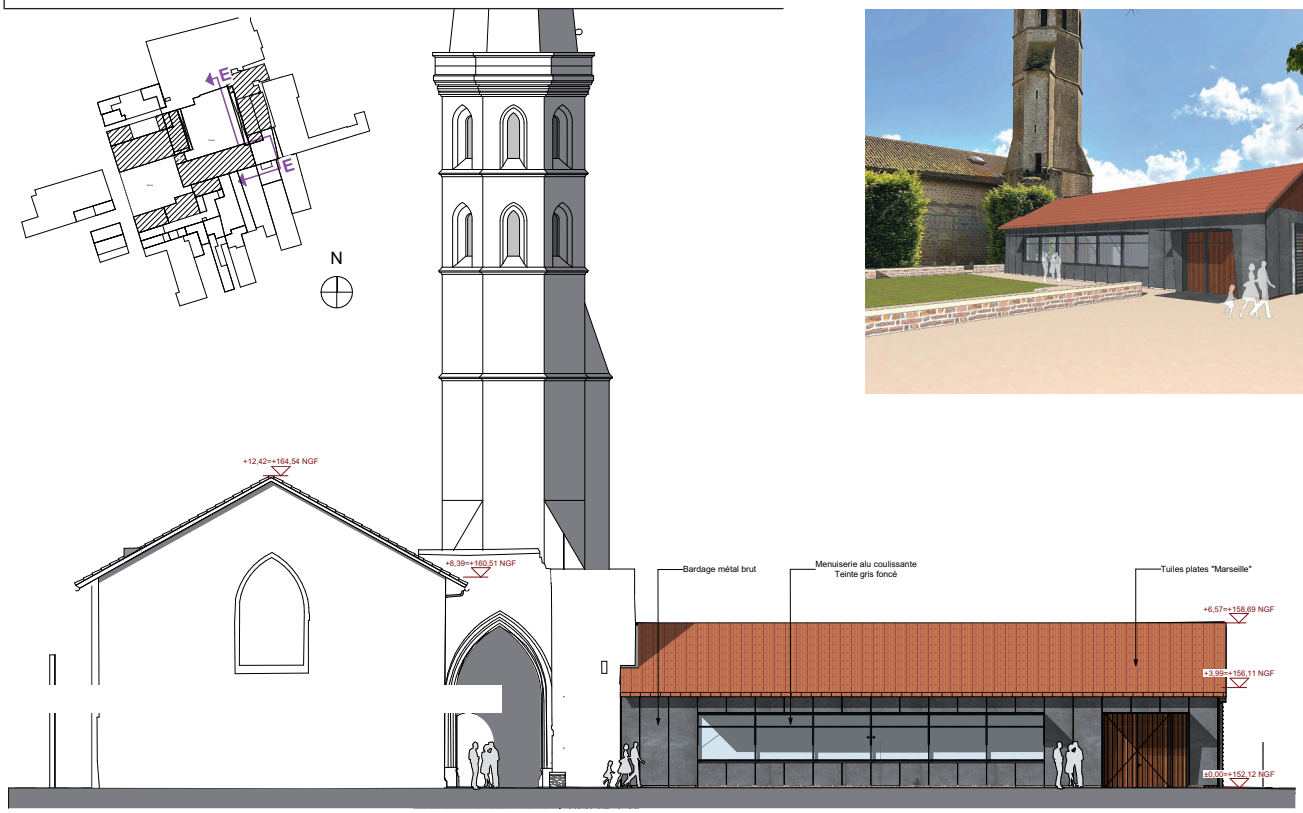

PC05 - FACADE EST - FUTUR

Un espace d'interprétation adjacent présentera les « Trésors de Marciac » constitué d'une maquette de la bastide à son apogée, d'un cabinet de curiosités et d'une évocation historique relative au cloitre de Marciac.

Réalisation dans l'aile Ouest du cloître (ancienne école élémentaire) d'un espace de coworking, espace de travail partagé, dédié à l'art contemporain et d'une micro-folie.
Une micro-folie est un lieu de vie et de culture, accessible à tous et conçu de manière modulaire pour s'adapter à une diversité d'usages (espaces de création...) et permet un accès numérique à plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions (230 partenaires à ce jour). Il existe des collections régionales, nationales et internationales.

Végétalisation de la place du chevalier d'Antras et du jardin de l'ancienne école maternelle en collaboration avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Les opérations correspondantes ont été engagées dès 2023 et connaîtront une fin d'exécution en 2025.

LE GYMNASE

Les travaux du gymnase, différés en raison de l'épidémie de Covid-19, sont achevés et le projet a été mené à bien à la grande satisfaction des nombreux utilisateurs de ce nouvel équipement.

La création de ce complexe sportif a répondu aux attentes et aux besoins des structures associatives (huit associations dont une association d'escalade l'utilisent régulièrement), des écoliers, collégiens, sportifs et spectateurs. Il rend possible la pratique de compétitions de niveau national et une utilisation quotidienne par les autres publics.

Il dispose d'un grand parking équipé d'ombrières photovoltaïques et son implantation, en périphérie immédiate du collège et des établissements scolaires, permet une utilisation optimale.

Mur d'escalade

Le coût global de l'opération s'élève à

1 798 283 € H.T.

Le plan de financement s'articule de la façon suivante :

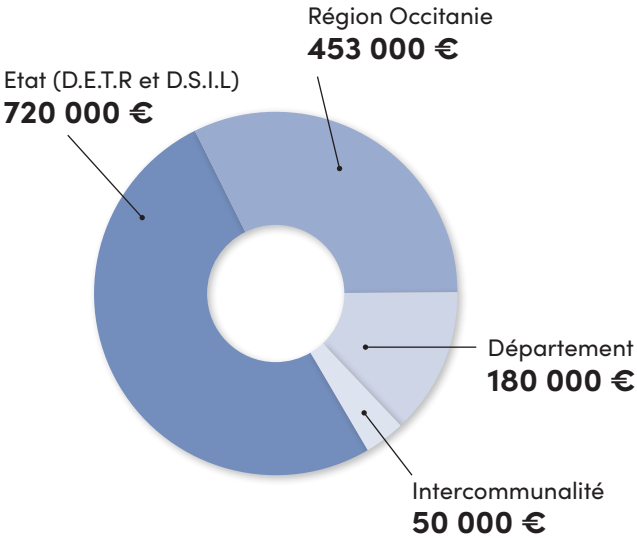

L'autofinancement à la charge de la commune s'est élevé à 24% de la dépense soit **395 283 €.**

La pose de panneaux photovoltaïques a généré l'encaissement d'une soulte de **65 000 €** qui, déduite de la part communale, porte l'autofinancement total à **330 283 € H.T.**

La dernière phase des travaux a concerné le cuvelage de la chaufferie et l'installation de la chaudière.

L'URBANISME

Formalités administratives

En cas de travaux de rénovation, de construction, de changement de destination, de pose de panneaux photovoltaïques et pour toute modification de l'aspect extérieur de votre propriété (changement de menuiseries, toiture, ...), des formalités sont à réaliser en mairie.
Selon la nature de votre projet, une déclaration préalable ou un permis de construire sera à déposer.
Attention ! Des contraintes particulières peuvent s'exercer et l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France peut être requis si votre propriété se situe dans un périmètre de moins 500 mètres de l'église (bâtiment classé Monument Historique).
Le service urbanisme de la mairie se tient à votre disposition pour vous guider et vous accompagner dans vos démarches.

Merci de prendre contact au 05 62 09 38 03 ou par courriel : **urbanisme@marciac.fr**

LE PLAN LOCAL D'URNANISME INTERCOMMUNAL

La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers s'est engagée dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Après l'élaboration d'un diagnostic de territoire et du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le zonage et le règlement sont en cours d'élaboration.
Après finalisation du projet, il sera soumis pour avis aux personnes publiques associées (collectivités limitrophes et intercommunalités notamment) et fera l'objet d'une enquête publique.
L'objectif annoncé est l'adoption du PLUi au premier semestre de l'année 2025.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de l'actualité concernant l'élaboration du PLUi sur le site internet de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers **www.ccbvg.fr**

LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La Zone d'Activité Économique, vue du ciel

Nouvelle installation au sein de la ZAE

Les établissements POMENTE se sont portés acquéreurs d'un terrain, propriété de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, sis ZAE Cagnan à Marciac (parcelle cadastrale C1449).
Le projet est d'organiser le regroupement, sur un seul site, à Marciac, des activités de vente et de réparation de matériels agricoles et de motoculteurs. Il est envisagé également à terme, après relocalisation sur une autre parcelle située dans la ZAE, une extension de l'activité sur une superficie d'environ 6 000 m².

Projet de réhabilitation de la friche Lasserre

(bâtiment anciennement occupé par le Relais)

L'opération vise à transformer ce bâtiment d'une superficie de 11 500 m² en un parc d'activités qui serait composé des activités suivantes :

- 9 commerces avec vitrine, espaces de vente
- 20 box de stockage pour artisans
- 60 box de stockage type garde-meubles destinées aux particuliers et professionnels
- 1 complexe culturel et de travail composé de 2 salles polyvalentes de 500m² et 150 m²
- 1 complexe sportif avec golf indoor, 1 salle de sport et 1 terrain de padel

Ce projet s'inscrit dans une démarche de préservation des ressources naturelles. Le bâtiment disposera de panneaux photovoltaïques et sera en autoconsommation, le surplus d'énergie sera réinjecté dans le réseau. L'eau de pluie sera récupérée. Les façades et les places de parking seront végétalisées.
Ce projet a fait l'objet d'une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert « recyclage foncier des friches en Occitanie ».

En lien avec les travaux menés par les services de la communauté de communes

BUDGET COMMUNAL 2024

Le conseil municipal a voté à l'unanimité lors de sa séance du 8 avril 2024 un budget global de **5 005 739.91€.**
Le budget comporte deux sections :
une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de **2 461 063.91 €.**

Les charges prévisionnelles de personnel sont en hausse par rapport à 2023 **(+11%)** et prennent en compte les frais de personnel liés à la Maison France Services et à la présence d'un conseiller numérique (trois agents qui représentent 2,86 ETP sur une année complète), de remplacement d'agents titulaires (maladie), de recrutement saisonnier (période estivale et ouverture de l'escape-game) et le recrutement d'un manager de ville.
Toutefois, il convient de prendre en compte les aides prévisionnelles de l'Etat qui seront versées à hauteur de 35 000 € pour la Maison France Services, de 20 000 € pour le contrat de conseiller numérique et de 17 000€ pour le manager de ville.

Les charges de gestion courante augmentent **(+13.9%)** pour prendre en compte les dernières dépenses liées aux travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune : mise en lumière du clocher de l'église, passage en LED de l'éclairage public (lotissement de Cagnan, rond-point Péniche et chemin piétonnier RD3, zone du mini-port, parking Hameau du Lac et aire de camping-cars) et les travaux de voirie (gestion déléguée au SIVOM Miélan-Marciac).

Le virement à la section d'investissement s'élève à **469 704.91 €** et constitue l'autofinancement des dépenses d'investissement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre budgétaire	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	698 910 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	696 920 €
014	Atténuation de produits	2 300 €
65	Autres charges de gestion courante	581 139 €
66	Charges financières	6 300 €
67	Charges spécifiques	500 €
68	Dotations aux amortissements et dépréciations	5 290 €
023	Virement à la section d'investissement	469 704.91 €
Total		**2 461 063.91 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre budgétaire	Désignation	Montant
013	Atténuations de charge	14 850 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	195 046 €
73	Impôts et taxes	942 564 €
74	Dotations et participations	668 625 €
75	Autres produits de gestion courante	86 000 €
77	Produits spécifiques	300 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	553 678.91 €
Total		**2 461 063.91 €**

Les principales recettes de fonctionnement sont :
- les impôts locaux (montant perçu en 2023 : 910 710.86 € ; montant prévu 2024 : 942 564 €). Les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2012, seules les bases fiscales augmentent de 3.9 % entre 2023 et 2024
- les dotations et participations
- les produits des services et notamment
- des redevances d'occupation du domaine public

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

Elle concerne des actions, des projets, des dépenses à caractère exceptionnel (achat de terrain, construction de bâtiment, rénovation, acquisition de matériel et équipement...). Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de **2 544 676 €.**

Le budget d'investissement est constitué :

- en dépenses : des dépenses financières liées aux remboursements des capitaux d'emprunt et des dépenses d'équipement qui font varier la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune.

- en recettes : des recettes d'équipement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus (subventions, fonds, dotations versées par les différents organismes) et les recettes financières (FCTVA, taxe d'aménagement, encaissement des emprunts)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre budgétaire	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers	700 €
16	Emprunts	82 493 €
204	Subventions d'équipement	118 000 €
21	Immobilisations corporelles	606 536 €
23	Immobilisations en cours	1 731 931 €
041	Opérations patrimoniales	5 016 €
Total		**2 544 676 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre budgétaire	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	242 609.29 €
13	Subventions d'investissements reçues	1 064 817 €
16	Emprunts et dettes assimilées	169 842.09 €
001	Excédent d'investissement reporté	592 686.71 €
021	Virement de la section de fonctionnement	469 704.91 €
041	Opérations patrimoniales	5 016 €
Total		**2 544 676 €**

Plusieurs opérations vont se poursuivre en 2024 : l'achèvement de l'opération de construction du gymnase (mise en œuvre de la chaudière et imperméabilisation du local chaufferie) ainsi que la troisième phase d'aménagement du site des Augustins.
Les dépenses d'investissement non individualisées en opération sont les suivantes : réfection de la toiture de l'église (engagement de travaux immédiats pour remédier aux désordres et réalisation d'une étude architecturale), végétalisation de la place du Chevalier d'Antras, bardage de futurs bâtiments en toitures photovoltaïques sur les terrains de tennis et de pétanque, acquisition de terrain, enfouissement de réseaux, aménagement des allées de l'ancien cimetière, travaux de rénovation de la chapelle Notre-Dame de la Croix, acquisition de matériel pour le service technique.
Les principales recettes proviennent des subventions attendues au titre des différents programmes d'investissement (1 058 327 €).

L'analyse de la dette

Au 1er janvier 2024, le capital restant dû s'élève à 659 555 €, soit une dette par habitant de 512 €. La durée d'extinction de la dette si la commune consacrait l'intégralité de son autofinancement au remboursement du capital atteint 1.93 années.
Même avec la souscription en 2022 d'un nouvel emprunt long terme pour la réalisation complète de la troisième phase du site des Augustins à hauteur de 300 000 €, l'endettement se situe en-deçà de la moyenne de la strate nationale et demeure maîtrisé. À noter : l'extinction du remboursement de deux prêts en 2025 qui permet d'envisager une baisse à court terme de l'encours de la dette.

MARCIAC LA CRÉATIVE

Son parcours poétique Itinéraire bis, ses artistes, ses artisans d'art, ses galeries, ... ce sont autant d'initiatives dédiées à la création et à l'ouverture sur le monde artistique.
Un support de visite est distribué à chaque visiteur à l'Office de Tourisme. Cette année, Marciac a accueilli en résidence l'artiste Lucie Laflorentie, parrainée par le Musée des Abattoirs de Toulouse dans le cadre de l'exposition nationale «Artistes et Paysans».

En totale immersion chez une vigneronne de l'appellation Saint-Mont pendant 15 jours et hébergée par l'association Marciac Parcours Créatif, l'artiste a créé des œuvres sur notre territoire qui ont été exposées au MARCO et à la Galerie Bleue - Plaimont.

Lucie Laflorentie

En 2024, l'office de tourisme a fait le plein de nouveautés

Réserver en ligne ou à l'accueil vos billets pour un repas, un spectacle, un stage, une randonnée accompagnée, une visite, une soirée festive...
Les organisateurs de manifestations, d'événements culturels ou sportifs peuvent désormais vendre leurs places en utilisant ce service.
Vous pouvez également suivre l'agenda des manifestations sur les réseaux sociaux ou en vous inscrivant sur la lettre électronique de l'office de tourisme.

Renseignez-vous au
05 62 08 26 60 ou
info@coeursudouest-tourisme.com

Cœur Sud-Ouest
Marciac Madiran St Mont

Offrez une Box Nature et Couverture 100% locale à vos proches !

L'Office de tourisme se déploie en agence de voyage et créé des partenariats innovants avec les hébergeurs touristiques du territoire qui se mettent en quatre pour garantir un séjour cocooning insolite.

Retrouvez toutes les infos sur le totem à l'office de tourisme, sur le site **www.coeursudouest-tourisme.com** ou au 05 62 08 26 60

Cœur Sud Ouest, Marciac Madiran Saint-Mont, ce sont 12 femmes au service d'une destination touristique

L'ASTRADA

L'Astrada est une salle de spectacle labellisée par le Ministère de la Culture « Scène conventionnée d'intérêt national ».

© Serge Roess

Alune Wade

© Serge Roess

Céline Bonacina

© Nicolas Roger

Environnement vertical

L'ancienne directrice de l'établissement, Fanny PAGÈS, après avoir porté son projet artistique et culturel pendant 6 ans, a passé le relais à Victoria LARRAIN, qui a pris ses fonctions le 9 septembre 2024.
Devenu au fil des ans un outil reconnu et structurant au niveau régional et national pour la scène jazz mais aussi pour le théâtre, L'Astrada développe toute l'année sur notre territoire un projet artistique et culturel pluridisciplinaire. C'est aussi un partenaire majeur du festival Jazz in Marciac avec une programmation dédiée d'environ 20 concerts par édition.
Le projet de L'Astrada est construit à partir des objectifs suivants :

- La diffusion avec la programmation d'une saison culturelle pluridisciplinaire (tout public et jeune public) et d'une programmation spécifique pendant le festival pour environ 60 levers de rideau par an
- Le soutien à la création avec des dispositifs de résidence
- L'accompagnement des équipes artistiques et la formation de musiciens notamment émergents, avec notamment l'organisation des stages d'été ouvert aux débutants
- Le déploiement d'actions dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle en partenariat avec les acteurs du champ culturel, social, économique et éducatif du territoire
- La participation active aux réseaux professionnels du spectacle vivant et du jazz en particulier au niveau régional et national.

Pendant la saison 2023-2024, L'Astrada a développé plusieurs programmes d'éducation artistique et culturelle à Marciac, axés autour de la musique, du théâtre et de la danse.
Chaque année, L'Astrada propose aux élèves de CM1 et CM2 de l'école élémentaire de Marciac des ateliers d'initiation à la musique et au jazz. Ces ateliers musicaux s'articulent autour du rythme, du chant, de l'improvisation et de la pratique instrumentale.

LES AIMJ ONT FÊTÉ LEURS 30 ANS

En 1992, notre collège accusait une baisse significative de ses effectifs, sans grandes perspectives de recrutement.
Monsieur Jack Lang, alors Ministre de la Culture et de l'Éducation Nationale, avait créé « les espaces culturels ruraux », concept qui a permis au principal en fonctions à l'époque, Monsieur Jean-Louis Guilhaumon, de mettre en forme les Ateliers d'Initiation à la Musique de Jazz (les AIMJ).
Cette création s'est faite avec la complicité et la confiance du Recteur, Monsieur Philippe Joutard, et de l'Inspecteur d'Académie, Monsieur Gérard Casamayou.
Tous étant persuadés que ce projet pourrait sauver le collège et qu'il pourrait apporter beaucoup aux élèves, les AIMJ démarrèrent au début de l'année scolaire 1993-1994, il y a 30 ans.

Depuis, le riche projet culturel que permet cette option profite à tous les élèves, qu'ils pratiquent ou non la musique de jazz.
Les élèves apprennent à s'écouter, à se respecter, à travailler ensemble, à se mettre au service du collectif… La culture est probablement une des réponses les plus évidentes aux problèmes auxquels notre jeunesse est exposée aujourd'hui.

1993-1994 / 2023-2024 : 30 ans que les Ateliers d'Initiatiuon à la Musique de Jazz font rayonner le collège Aretha Franklin de Marciac bien au-delà des frontières gersoises et académiques !

Pour marquer cet anniversaire, une fête a été organisée le 6 avril 2024. Un album souvenir et un CD ont été édités.

JAZZ IN MARCIAC

© Laurent Sabathé

Imany, Voodoo Cello, le 29 juillet 2024 à Marciac

Le festival 2024 a eu lieu du 18 juillet au 4 août.
Si la fréquentation a été moins importante qu'en 2023 – année de tous les records –, les objectifs de billetterie que s'était fixés l'association Jazz in Marciac ont été largement atteints, ce qui constitue un grand motif de satisfaction dans le contexte difficile de cette année incertaine marquée par les Jeux Olympiques et la dissolution de l'Assemblée Nationale.
Le festival affiche cette année un taux d'autofinancement de 85,86 %, ce qui constitue un record, la plupart des manifestations équivalentes bénéficiant d'aides publiques plus importantes. Certains des partenaires privés de Jazz in Marciac étaient mobilisés par les J.O. et devraient rejoindre Marciac en 2025. Pour conforter le partenariat privé qui s'avèrera indispensable pour les années à venir, Jazz in Marciac a créé Le Club des Partenaires qui regroupe amis, mécènes et sponsors, tous réunis pour soutenir le festival et, ainsi, de permettre à notre territoire d'offrir le meilleur de lui-même.
L'équipe de Jazz in Marciac travaille d'ores et déjà à la préparation de l'édition 2025 avec le souci d'exigence qui guide son action depuis toujours et qui permet de faire rayonner Marciac bien au-delà de nos frontières.

ZOOM SUR

LES SERVICES ADMINIS-TRATIFS

France services

Depuis l'ouverture de l'espace France Services en 2022, une aide est apportée à toutes les personnes du bassin de vie de Marciac qui ont besoin d'un accompagnement dans leurs démarches du quotidien (impôts, sécurité sociale, permis de conduire, carte grise, dossier de retraite, ...).
Presque 2 100 dossiers ont été traités par nos services en 2023.
Liste non exhaustive des services proposés : démarches auprès d'organismes (Impôts, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CARSAT, la Mutualité Sociale Agricole, France Travail, la Poste,...), aide à la simulation et constitution des dossiers de retraite, immatriculation de véhicule, permis de conduire, pré-demande de carte d'identité et de passeport, justice (litiges, conflits...), accompagnements à la création d'une entreprise, d'une association, prendre un rendez-vous médical, rechercher une information,... La prise de rendez-vous est conseillée.

Ce qu'en disent les maires de notre bassin de vie :

Patricia PASCAL, Maire de Monlezun :

« Nous orientons régulièrement des administrés vers l'espace France Services. Il semble qu'ils aient trouvé la réponse à leurs demandes. Ce service est un plus pour notre territoire rural. À conserver. »

Hélène de RESSEGUIER, Maire de Juillac :

« L'espace France Service ouvert à Marciac offre un panel de services bien utiles à tous nos administrés. La disponibilité, la compétence et la gentillesse du personnel sont les retours que nous en avons. Un service public à conserver absolument ! »

Les services administratifs vous accueillent
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
Notre équipe se compose de sept collaborateurs à votre service et à votre écoute.
Céline MERESSE, secrétaire générale
Anaïs DANDO, chargée d'accueil Maison France Services
Roland DUPONT, conseiller numérique
Karine FINALE, chargée de l'urbanisme
Julie LAMOTHE, agent d'accueil en charge de l'état civil
Evelyne REMES, responsable aménagements et mobilités
Françoise TUJAGUE, responsable administrative et financière

Céline MERESSE, secrétaire générale

Conseiller numérique

Votre conseiller vous accueille et vous accompagne.
Les thématiques les plus sollicitées parmi l'ensemble des services proposés : démarches en ligne, aide et formation aux outils bureautiques, aide à la prise en main de matériel informatique et téléphonique, création de boîte mail, maintien du contact avec sa famille (webcam, réseaux sociaux, ...), conseils divers...
Ateliers individuels numériques gratuits sur demande.

Votre mairie est équipée d'un dispositif de recueils de documents d'identité depuis mars 2023 pour l'établissement et le renouvellement de vos titres d'identité (carte nationale d'identité et passeport).
Possibilité de prise de rendez-vous en ligne depuis la rubrique démarches sur site internet de la commune.

UN MANAGER DE VILLE POUR MARCIAC

Dans le cadre du programme « Petites Villes de demain », qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, la ville de Marciac vient de procéder à l'embauche d'un manager de ville qui a pris ses fonctions le 1er septembre 2024 pour une durée de 12 mois. Son rôle principal est de faire le lien entre les commerçants et artisans, les acteurs locaux du développement économique de la ville et la mairie. Dans le cas de Marciac, une forte dimension touristique et culturelle vient s'ajouter aux enjeux de développement de la ville.

Les missions du Manager de Ville sont donc réparties en deux grands volets

- le soutien aux commerces de proximité et la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique réduisant la vacance commerciale
- la revitalisation de l'offre d'hébergements touristiques et la création de nouveaux lieux

Le manager de ville est en lien direct avec les instances municipales, la mairie, l'office du tourisme et les organismes chargés du développement urbain, dans l'objectif commun de susciter l'intérêt de nouveaux porteurs de projets sur notre commune.

Il tisse une relation de proximité avec l'association des commerçants et se positionne comme un levier facilitant les démarches de développement commercial visant à proposer une offre attractive et dynamique aux consommateurs.

La prise de fonction est le 01 septembre pour une durée de 12 mois.

Contact **Nolwenn GIMENEZ**
06 78 10 66 16
mdv@marciac.fr

ACCUEIL DES NOUVEAUX MARCIACAIS

Une réception en l'honneur des nouveaux habitants s'est tenue le 2 février 2024.
Après les présentations, les néo-marciacais ont fait connaissance avec les élus de la commune et découvert l'ensemble des services proposés à Marciac et alentours.
Nombreux à avoir répondu à l'appel, les invités ont partagé, autour d'un moment de convivialité, leur enthousiasme à vivre au sein de notre territoire.

LES ACTEURS DE LA VIE MARCIACAISE

SERVICES ET SOINS

Services de soins médicaux et paramédicaux proposés à **La Maison de Santé,** 4 chemin de Ronde

INFIRMIÈRE	Mme Corinne CALAUD	**06 25 52 85 65**
INFIRMIÈRE	Mme Sandra GIACOMETTI	**06 18 30 98 65**
KINÉSITHÉRAPEUTE	Mme Béatrice DEFRANCE	**07 50 53 50 41**
MÉDECIN GÉNÉRALISTE	Docteur Olivier GONZALEZ	**06 15 31 41 18**
MÉDECIN GÉNÉRALISTE	Docteur Maria Cornelia POPESCU	**05 62 08 70 16**
OSTÉOPATHE	M. Christophe GARCIA	**05 62 65 07 91**
PÉDIATRE	Mme Nadine MOULIÉ	**05 32 48 00 05**
PSYCHOLOGUE	Mme Sarah CHELLY	**06 37 76 63 94**
SAGE-FEMME	Mme Adelaïde LEMOINE	**06 76 22 22 54**
SEXOLOGUE THÉRAPIE DU COUPLE	Docteur Valérie VAYRAC	**06 19 91 21 71**

Services de soins proposés par **L'Instant Présent**, 46 rue Saint Jean

KINÉSITHÉRAPEUTE -MASSEUR	Mme Sophie BROCHARD	**05 62 09 32 81**
MASSAGE ÉNERGÉTIQUE BIEN ÊTRE - RÉFLEXOTHÉRAPEUTE	Mme Prisca FRIBAUD	**06 04 65 54 33**
ORTHOPHONISTE	Mme Mylène MAILLE	**05 67 20 70 35**
OSTÉOPATHE	Mme Julie STUDER	**06 48 37 74 13**
PSYCHOTHÉRAPEUTE ART THÉRAPEUTE - SOPHROLOGUE	Mme Catherine LAFAILLE	**06 20 79 97 42**
RÉFLEXOTHÉRAPEUTE CONSEILLÈRE EN ALIMENTATION NATURELLE	Mme Joëlle RONZEAU	**06 37 06 38 73**
SOPHROLOGUE	Mme Marine TRIAUREAU	**06 40 06 95 36**

Une offre de soins est également proposée sur la commune par différentes professions :

CHIROPRACTEUR	Mme Pauline ROBINO	1 chemin de Ronde	**06 66 77 47 97**
CABINET INFIRMIER	M. Nicolas AUBOUY Mme Audrey CERCUS Mme Stéphanie WIND	24 place de l'Hôtel de Ville	**05 62 67 65 04** **06 87 16 96 23**
MASSAGE À DOMICILE - HARMONY	Mme Nelly JOURDAIN	Résidence Roca Soleil	**06 34 65 40 95**
PHARMACIE DU JAZZ	Mme SOMERS et Mme PEDEBERNADE	47 place de l'Hôtel de Ville	**05 62 09 38 06**

ETAT CIVIL 2023

NAISSANCES

- **Mani SOUPLET**, le 1er février
- **Amaurine GAY**, le 4 février
- **Alexandro DUMONTEIL**, le 2 mars
- **Samson MOLINAROLI,** le 20 août

MARIAGES

- **Michel HAUVILLER** et **Annick LAGISQUET**, le 20 mai
- **Pascal COSSOU** et **Géraldine LEFEBVRE**, le 26 août
- **Christophe PUEYO** et **Stéphanie BERVOET**, le 30 septembre

DÉCÈS

- **Thérézina LACOSTE** née PÉLLÉGRINI, le 6 février
- **Jean, Louis MUNARI** le 11 février
- **Pierre MOUETTE**, le 26 février
- **Marie LAPEZE** née BOURDENS, le 7 juin
- **Dominique GUILLOUET**, le 1er juillet
- **Christiane LABARRIERE** née DINGUIDARD, le 13 août
- **Josette ROUSTAING** née CAMBOUÉ, le 16 août
- **Ginette GUARDINI** née DUPOUY, le 1er septembre
- **Eric MOURREJEAU**, le 13 septembre
- **Jean BRETHES**, le 24 septembre
- **Daniel PESANDO**, le 27 septembre 2023
- **Patrick DARJOU**, le 11 octobre
- **Gabrielle MATHARAN** née PRADÈRE le 22 octobre
- **Pierre PUYRENIER**, le 22 octobre 2023
- **Julienne DUBOIS** née TARRIEU, le 25 octobre
- **Martine TARRIEUX** née MOULIÉ, le 25 octobre
- **Georgette LARCADE** née DABEZIES, le 3 novembre
- **Patrick MAURAS**, le 14 novembre
- **Jean-Claude BAJON**, le 25 novembre
- **Pierre TOUZÉ**, le 9 décembre
- **Jean PAPA**, le 17 décembre

COMMERCES ET SERVICES

Du mouvement chez nos commerçants

Saluons les commerçants de Marciac, acteurs majeurs de la vie de la commune. Certains commerces ont consolidé et développé leur activité, de nouveaux se sont installés et d'autres ont passé le relais à des équipes renouvelées. Vous trouverez ci-dessous une liste des dernières évolutions connues.
Pour rappel, les commerçants qui souhaitent diffuser leurs coordonnées et communiquer sur leur activité sont invités à se référencer sur Intra Muros (application gratuite à télécharger).

- **Les Bains** - Art Music Shop, concept store : M. et Mme GINHAC
- **Contes de Campagne**, souvenirs et décoration : Marie BOUNET
- **Perry Taylor Art**, galerie d'art de dessins humoristiques : Perry TAYLOR
- **Atelier We Print,** agence de communication et service d'impression : John BERTIN
- **Pilgrim**, restauration : Mikaël FOURNIER
- **Ô FantÔme**, restauration : Wilson BERTIN
- **Chez Etche**, salon de thé : Séverine CHAILLOUX
- **Café des Sports** café-bar : Adeline NEYRAC
- **ChicaBoom**, prêt à porter et accessoires : Isabelle TARRAGO
- **L'Étable**, restauration : Frédéric LABENELLE
- **Martial SPESSARDI**, lutherie du quatuor
- **Jacqueline GENTIER**, dentelle aux fuseaux
- **Nathalie KANE**, couture
- **Mme DAMASSE**, bien-être animal et santé
- **La Villa Saint Mont** (cf. article ci-dessous)
- **Terra Alter** : implantation d'un distributeur de légumes en accès libre dans la zone d'activités
- **Agrandissement de l'établissement La Chouette qui Lit**

Olivier Bourdet-Pees

Plaimont et la Cave des Vignerons de Saint-Mont s'installent à Marciac

Quelques mots de Monsieur Olivier BOURDET-PEES, Directeur Général de Plaimont :
« Après 45 ans de liens indéfectibles avec le festival Jazz in Marciac, puis avec le village lui-même et les acteurs qui animent au quotidien la vie locale (restaurateurs, élus, artisans, L'Astrada…), Plaimont et Saint Mont a toujours eu en tête de se rapprocher encore de ce village emblématique du territoire.
Les premières étapes avaient été de faire renaître le vignoble de Labiste, aux portes de Marciac à la fin des années 1990, puis de réintégrer une partie de Marciac dans le décret des communes autorisées à revendiquer l'AOC Saint Mont en 2011 et enfin, l'installation de notre Bar à Vins éphémère, « la Villa Saint Mont », où nous étions locataires chaque été depuis 2019.
Aussi, c'est assez naturellement, d'autant que l'ancienne propriétaire était très attachée à ce que ce lieu prenne toute sa dimension autour des Vins de Saint Mont, que nous avons acquis, début 2024, cette bâtisse unique pour « vivre » en plein cœur de Marciac.
Après une transition au cours de laquelle l'ancienne propriétaire anime encore son gîte, Plaimont et les Vignerons de Saint Mont vont s'appliquer à être au service du village, aux côtés des acteurs locaux pour partager plus intensément encore les moments forts de Marciac… et les faire découvrir à nos clients et partenaires du monde entier.
Nous sommes fiers de nous sentir Marciacais, plus que jamais !
Nous sommes fiers de dire aujourd'hui que la Villa Saint Mont vivra durablement, et aussi souvent que possible, au service du rayonnement du village et de nos vins.
Un grand merci pour votre accueil et votre soutien. »

Insolite

Le Museum d'histoire naturelle de Marciac situé au premier étage de la mairie compte parmi sa collection exposée la défense d'un immense éléphant préhistorique. Selon un article paru dans la Dépêche le 9 juin 2023, Vivien Riout, paléontologue amateur, a identifié en 2023 cette défense et a mis en exergue ce vestige remarquable d'un deinotherium (éléphant géant vivant en Europe au Miocène il y a 15 millions d'années). Il mesurait 4 mètres et pesait plus de 10 tonnes.
Selon le passionné, Marciac possède la deuxième plus grande défense de deinotherium connue en France.

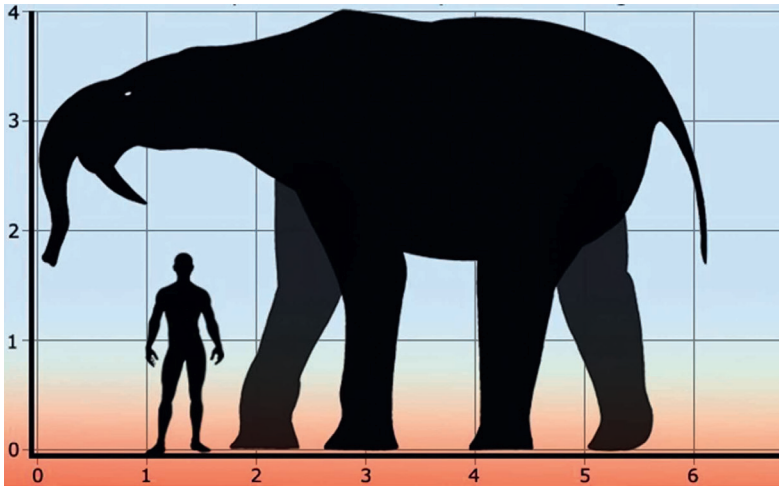

A venir découvrir sans modération !!
Musée ouvert au public horaires : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17 h, tarif : 2 € par personne, gratuit pour les moins de 12 ans et groupe scolaire.

Intra Muros

Retrouvez toutes les actualités et services de la commune sur IntraMuros, application gratuite à télécharger pour se tenir informé (informations municipales, évènements, commerces, alertes...)

Boîte à livres

Une boîte à livres a été installée ce début d'année place de l'Hôtel de ville.
Le principe de la boîte à livres est fondé sur le « bookcrossing » : échange de livres de manière libre et gratuite dans un lieu public. Cela favorise l'accès de tous à la lecture, sans contrainte d'horaires, d'abonnement, de délai de restitution... Prenez un livre, emportez, déposez à votre tour !
Tous les livres sont les bienvenus : romans, BD, poésie... à condition qu'ils soient en bon état et ne soient pas réservés à un public averti.
Merci de respecter cet espace de partage et de ranger soigneusement les documents que vous souhaitez déposer.

Containers implantés près du Lac

Modification des modalités de ramassage des déchets

Mise en place de containers enterrés : le SMCD - syndicat mixte de collecte des déchets du secteur sud - a validé la suppression des collectes en porte à porte et a programmé la création de points de regroupement de collecte avec containers aériens, enterrés et semi-enterrés.
Un travail a été mené pour sélectionner les dix futurs lieux d'implantation où il conviendra dès leur installation d'apporter ses déchets. Le SMCD a mis en avant une meilleure maîtrise des coûts de gestion des ordures ménagères et une responsabilisation de l'usager pour arriver à une réduction collective de toutes les productions de déchets. Un soin particulier a été apporté quant à l'intégration paysagère des futurs containers.

Dix points de collecte seront répartis sur l'ensemble de la commune.

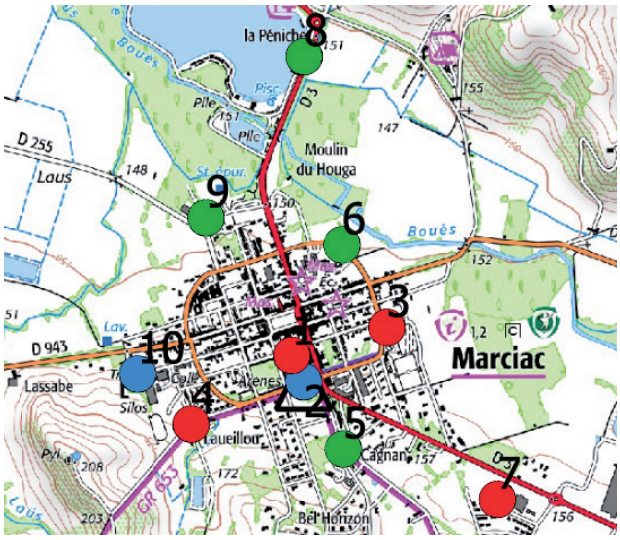

- Points créés aériens
- Points créés enterrés
- Points créés semi-enterrés

Vie associative

La commune bénéficie d'un dynamisme associatif fort de nombreuses structures qui reposent toutes sur l'engagement et la disponibilité de ses membres.
Si vous souhaitez un soutien au fonctionnement de votre association ou si vous souhaitez en créer une nouvelle, vous pouvez être accompagné par le collectif RIVAGES.
Ce collectif offre un espace de rencontre, de partage, d'information et d'accompagnement pour permettre aux associations locales de prendre toute leur place dans les projets de développement du territoire et en les aidant dans leurs démarches.

Les valeurs fondatrices de l'éducation populaire et d'esprit citoyen motivent l'action du collectif dans une perspective de dynamisation du Val d'Adour.

Actuellement, le collectif accompagne une cinquantaine d'associations adhérentes œuvrant dans des domaines variés (environnement, solidarité, éducation, art, patrimoine, bien-être, etc.) et, chaque année, en moyenne 15 jeunes sont accueillis en mission de Service civique.
En quoi consiste cet accompagnement :

- conseil et accompagnement des associations grâce au Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) ;
- conseil et orientation des porteurs de projets partageant les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans le cadre de sa labellisation Relais local de l'ESS et de son action de Pôle Territorial de Coopération Associatif ;
- animation et coordination du Pôle Territorial de Coopération Associatif (PTCA) du Val d'Adour ;
- formations pour la structuration et la gestion des associations ;
- prestations pour aider les associations dans la gestion de leurs salariés et pour leur comptabilité ;
- intermédiation pour le Service Civique ;
- coordination des actions d'insertion.

Collectif Rivages
05.62.31.88.59
collectif.rivages@gmail.com

Forum des associations

Après la réussite du 1er forum des associations organisé le 10 septembre 2023, la municipalité a souhaité reconduire cette rencontre en 2024.
Rendez-vous a été donné le 15 septembre 2024 pour réunir, de 9h à 14h, les 34 associations désireuses de participer à cet évènement.
Des stands ont été mis à la disposition des associations concernées sous les arceaux de la place de l'Hôtel de Ville pour qu'elles puissent assurer la présentation de leurs activités au public.
Des démonstrations et animations se sont également déroulées sur la place.

Passage de la flamme olympique à Marciac

Le 18 mai 2024, la commune de Marciac a accueilli le passage de la flamme olympique autour d'une journée festive d'olympiades sportives et culturelles. Après son allumage, les porteurs de la flamme se sont relayés le long du parcours prévu depuis l'Astrada vers la place de l'Hôtel de Ville via le chemin de Ronde et la rue Joseph Abeilhé. Les associations marciacaises et L'Astrada se sont mobilisées pour proposer une journée riche en animations pour le grand plaisir de tous les participants. Un concert du pianiste Rolando LUNA a clôturé cette belle journée.

Spectacle « Environnement vertical » à L'Astrada

Marciac La Festive : fin de la Délégation de Service Public (DSP)

Depuis 2023, la manifestation commerciale organisée durant le festival de jazz est assurée en régie directe par la mairie de Marciac. Le prestataire qui avait été désigné par voie de délégation de service public a souhaité mettre un terme à la collaboration avec la commune, un protocole d'accord a été signé en ce sens quelques semaines avant l'édition 2023.
Les services municipaux gèrent ainsi l'ensemble des occupations commerciales du domaine public et des équipements associés. Cet évènement adossé au festival de Jazz s'intitule désormais Marciac la Festive.

Groupe de la majorité

Marciacaises, Marciacais,
Nous sommes heureux de pouvoir enfin à travers ce bulletin municipal, faire un point d'étape sur les engagements que nous avions pris en 2020.
Si la longue période de la pandémie a ralenti et différé cette parution, elle n'a en rien entamé notre volonté de poursuivre le développement de notre petite commune : nous n'avons en rien cédé à une quelconque résignation, bien au contraire. Elle a renforcé notre détermination à inscrire Marciac dans des projets ambitieux, réalistes qui doivent profiter à l'ensemble des administrés mais aussi à tous les habitants de notre bassin de vie.
La consultation citoyenne a constitué le lancement d'une démarche dont les objectifs étaient de faire émerger des idées, pointer des besoins et établir des constats en vous donnant la parole pour construire le Marciac de demain. La création de l'Itinéraire bis aujourd'hui en constitue un exemple majeur, pérennisé par des initiatives qui permettent aujourd'hui d'enrichir l'offre artistique et culturelle de notre village tout au long de l'année.
Notre commune s'est engagée dans des projets structurants. C'est d'abord la création d'un gymnase qui, en dépit de nombreux aléas, trône fièrement dans le quartier des écoles. Nos écoliers et collégiens bénéficient désormais d'un outil de grande qualité et adapté à la pratique de nombreux sports indoor. De nombreux clubs se sont créés (futsal, volley-ball, escalade, badminton) enrichissant l'offre sportive du territoire. C'est ensuite l'installation de la Maison France services qui constitue une belle réussite si l'on en juge par son taux de fréquentation et la satisfaction quasi unanime des usagers du territoire. Ce projet fédérateur permet ainsi à notre petite commune de jouer pleinement son rôle de bourg centre en participant à la revitalisation du bassin de vie par le développement des services et équipements répondant aux besoins des populations de son territoire. C'est aussi le développement de notre maison de santé pluri professionnelle, la poursuite de l'aménagement du chemin de ronde et de nombreux autres projets dont il serait trop long de faire l'inventaire ici.
Faut-il rappeler que l'ensemble de ces projets voient le jour sans augmentation de la pression fiscale et sans grever les finances de la commune ! La Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport, a rappelé que les investissements de la Commune étaient très conséquents mais que le taux d'endettement restait mesuré. Il est l'un des plus faibles des communes de même importance sur le sud du département.
Notre groupe s'efforce d'être mobilisé et travaille pour donner corps aux différents projets nécessaires pour le développement de notre commune. Nous ne pouvons que déplorer l'attitude attentiste, passive, parfois ambigüe, dans tous les cas peu encline au débat et à la collaboration de l'élue de l'opposition qui s'est positionnée ainsi dès le premier conseil municipal. Si la volonté d'avancer et de se mobiliser derrière les projets ambitieux impulsés par notre premier édile n'est pas partagée, nous garderons quant à nous le cap que nous nous sommes fixés en 2020, avec une volonté d'ouverture, de rassemblement et de cohésion pour poursuivre les objectifs que nous nous sommes assignés dans l'intérêt de toutes et de tous.

Élue de l'opposition

Chers Marciacaises, chers Marciacais,
Comme élues de l'opposition, nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée de nous exprimer sur un tiers de page de ce premier journal municipal depuis l'élection de 2020, pour vous faire part des conditions d'exercice de nos mandats de conseillères municipales. Notre statut d'élues de l'opposition nous confère bien entendu une place particulière qui suscite pour le moins la défiance. Nous avons choisi d'avoir un rôle d'observation car ne souhaitons pas que les réunions se déroulent dans un climat encore plus hostile qui ne servirait en rien l'avenir de notre village. Si nous saluons l'ouverture du gymnase, le projet de couverture du terrain de pétanque ou encore la création de la Maison France Services, la consultation des associations initiée par le collectif Rivages ou le projet de végétalisation de la place du Chevalier d'Antras et de l'Hôtel de Ville, qui faisaient notamment partie de notre programme, nous ne pouvons que constater la détermination du premier magistrat à agir seul et à poursuivre des aménagements qui pour certains contribuent à la construction d'un décor, dont les conditions et les coûts d'entretien ne sont d'ailleurs pas toujours portés à connaissance. A l'inverse, nous considérons que notre bastide doit être un espace de vie partagée n'ayant pas pour objectif d'écraser de façon hautaine les communes voisines et amies. Un espace de vie qui tient compte des besoins de la vie locale et quotidienne. Certes les projets de la commune bénéficient de soutiens financiers mais d'autres à leur place, plus pertinents, pourraient en bénéficier aussi et rendraient Marciac tout aussi attractif et propice à tous les développements. Nous pensons que l'époque est aux élues et élus qui œuvrent avec et pour le bien-être de leurs concitoyens, elle n'est plus aux élus qui ordonnent aux autres la place qu'ils doivent tenir et agissent pour laisser leur trace de pierre à la postérité.

Nathalie Barrouillet

(Marie-Laure Capdevielle n'a pas souhaité paraître en signature du présent article)

VOIR CLAIR Commune de Marciac. **Directeur de la publication :** Jean-Louis Guilhaumon. **Photos :** Serge Roess, Nicolas Roger, Laurent Sabathé, X/DR. **Réalisation :** Arkade, Marciac. Dépôt légal à parution.